|  |
| --- |
| Chapitre 7 - Préparer et mettre en place l’évaluation des salariés QCM |
| **Questions** | **Avant** | **Réponses** | **Après** |
| Question 1L’entretien d’évaluation |[ ]  Est une obligation légale |[ ]
|  |[ ]  Est facultative |[ ]
|  |[ ]  Concerne toute les entreprises |[ ]
|  |[ ]  Concerne les entreprises de plus de 50 salariés |[ ]
| Question 2L’entretien professionnel |[ ]  Est une obligation légale |[ ]
|  |[ ]  Est facultative |[ ]
|  |[ ]  Concerne toute les entreprises |[ ]
|  |[ ]  Concerne les entreprises de plus de 50 salariés |[ ]
| Question 3L’entretien d’évaluation |[ ]  Est à l'initiative du CSE |[ ]
|  |[ ]  Est à l'initiative du salarié  |[ ]
|  |[ ]  Est à l’initiative de l’employeur |[ ]
|  |[ ]  Est à l'initiative des syndicats |[ ]
| Question 4L’entretien professionnel |[ ]  Est à l'initiative du CSE |[ ]
|  |[ ]  Est à l'initiative du salarié  |[ ]
|  |[ ]  Est à l’initiative de l’employeur |[ ]
|  |[ ]  Est à l'initiative des syndicats |[ ]
| Question 5L’entretien professionnel doit être organisé tous les |[ ]  1 an |[ ]
|  |[ ]  2 ans |[ ]
|  |[ ]  3 ans |[ ]
| Question 6Les entretiens sont assurés par |[ ]  Le dirigeant de l’entreprise |[ ]
|  |[ ]  Le supérieur hiérarchique de l’entreprise |[ ]
|  |[ ]  Un intervenant extérieur neutre |[ ]
|  |[ ]  Des collègues du salarié |[ ]
| Question 7Lors de l’entretien le salarié peut être  |[ ]  Accompagné d’un représentant du personnel |[ ]
|  |[ ]  Accompagné d’un délégué syndical |[ ]
|  |[ ]  Accompagné d’un collègue |[ ]
|  |[ ]  Ne peut pas être accompagné |[ ]
| Question 8Un entretien à 360° est un entretien |[ ]  Avec plusieurs responsables du salarié |[ ]
|  |[ ]  Qui concerne le vie professionnelle et personnelle |[ ]
|  |[ ]  Qui se situe à l’extérieur de l’entreprise |[ ]
|  |[ ]  Qui inclut des collègues et partenaires du salarié |[ ]
| Question 9Sélectionnez les thèmes qui peuvent être abordés à l’occasion d’un entretien |[ ]  Compétences |[ ]
|  |[ ]  Syndicalismes |[ ]
|  |[ ]  Performances |[ ]
|  |[ ]  Culture |[ ]
|  |[ ]  Religion |[ ]
|  |[ ]  Formation |[ ]
| Question 10Les personnes qui peuvent avoir accès aux résultats de l’entretien d’évaluation sont |[ ]  Le dirigeant de l’entreprise |[ ]
|  |[ ]  Le supérieur hiérarchique du salarié |[ ]
|  |[ ]  Les collègues du salarié  |[ ]
|  |[ ]  Le salarié  |[ ]
| Question 11Les critères d’évaluation du salarié doivent être |[ ]  Objectifs |[ ]
|  |[ ]  Vérifiables |[ ]
|  |[ ]  Connus du salarié |[ ]
|  |[ ]  Humains |[ ]